



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux des Productions Horticoles

➔ Ouvrier qualifié en maraîchage et horticulture

PUBLIC

- Adultes justifiant d'une année d'activité professionnelle à temps plein, tous secteurs confondus
- Jeunes de 16 à 29 ans pour la voie par apprentissage

OBJECTIFS

- Viser un emploi d'ouvrier qualifié en production légumière ou florale (débouchés en maraîchage, horticulture, jardineries, collectivités, ...)
- Obtenir un diplôme d'ouvrier qualifié en production légumière ou florale

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir au minimum 18 ans (apprentis à partir de 15 ans)
- Aptitudes physiques
- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3^{ème}
- Valider les tests de positionnement et l'entretien de motivation
- Avoir un maître d'apprentissage si formation par la voie de l'apprentissage dans une exploitation horticole ou maraîchère

Spécialité : productions légumières et florales

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

NOS SPECIFICITES

- Séances de travaux pratiques dans les serres de notre exploitation et chez les professionnels de l'horticulture et du maraîchage
- Formation de terrain adaptée aux conditions d'exercice du métier avec mises en situation professionnelle pour les évaluations
- Nombreuses visites d'entreprises
- Possibilité de suivre la formation en alternance CFPPA / entreprise (contrat de 2 ans) ou en formation professionnelle continue (environ 8 mois)

FORMATION

DURÉE

- Le parcours de formation professionnelle continue est **personnalisé en fonction du projet professionnel** du candidat et de son parcours antérieur. La durée de la formation est par conséquent variable
- Formation continue : parcours complet -> 25 semaines (ou 800 heures) au Centre et 7 semaines en milieu professionnel dont au moins 2 en maraîchage et 2 en horticulture
- Formation par apprentissage -> 2 ans dont 12 semaines au Centre
- D'autres parcours de formation sont envisageables
- 2 dates d'entrées en formation en septembre

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux des Productions Horticoles



CONTACTS

CFPPA SAVOIE-BUGEY

Responsable de formation
Nicolas ROCHE

Informations pédagogiques :
nicolas.roche@educagri.fr

Informations adminis. et financières

- Apprentissage

Carole TAILHARDAT (tel : 04 79 75 99 58)
carole.tailhardat@educagri.fr

- Formation continue

Salima TIGHLIT (Tel : 04 79 26 44 27)
salima.tighlit@educagri.fr

DOMAINE REINACH

73290 LA MOTTE-SERVOLEX
Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FSE

FORMATION (suite)

UNITÉS DE SPÉCIALISATION

- Réaliser la multiplication des végétaux
- Réaliser l'installation et le suivi des cultures
- Réaliser la récolte et la préparation des commandes

UNITÉS D'OPTION

- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles, en vue de sa pratique professionnelle
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

UNITÉS CAPITALISABLES D'ADAPTATION RÉGIONALE (UCARE)

Commercialisation des produits horticoles, compositions florales, conception et réalisation de massifs, taille d'arbres fruitiers, transformation des légumes ...
La liste des UCARE évolue selon les années.

UNITÉS GÉNÉRALES

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

VALIDATION

- Diplôme de **niveau 5** du Ministère de l'Agriculture
- 100% de réussite depuis 2014

PRATIQUE

- Rémunération contrat apprentissage
 - Contrat d'apprentissage : de 25% à 100% SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation
 - Contrat de professionnalisation : de 65% à 100% SMIC en fonction de l'âge et du niveau de formation
- Rémunération formation continue selon le statut du candidat
- Frais pédagogiques et rémunération selon le statut du candidat
- Possibilité de prise en charge des frais de formation
- Restauration et hébergement suivant les places disponibles

POURSUITES DE FORMATION

- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA) niveau 4
- Bac Pro
- BTS...